



OPTIONS STRATÉGIQUES 2023 - 2030 DU CNP

Vers un renforcement des prestations
de proximité en collaboration avec les
partenaires du réseau socio-sanitaire

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ (DFS)

Service cantonal de la santé publique (SCSP)

Conférence de presse, 15 septembre 2023, Neuchâtel

Laurent Kurth

Conseiller d'État et chef du Département des finances et de la santé

Santé mentale : contexte général



© OFSP

La santé mentale contribue, pour chaque individu, à :

- **son bien-être**
- **son développement**
- **sa participation à la vie professionnelle et sociale**

Les maladies psychiques touchent :

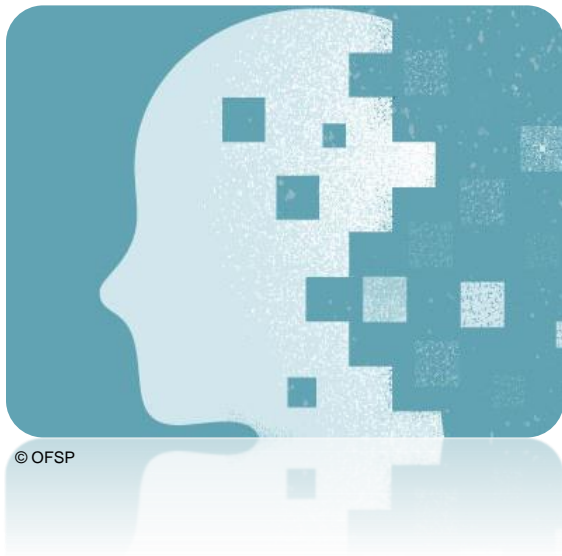
- **toutes les tranches d'âge**
- **toutes les couches de la société**

En Suisse, chaque année :

- près d'**un tiers de la population** est atteinte d'un trouble psychique
- près de **la moitié des personnes** concernées suivent un traitement
- la majorité des personnes consultent un-e spécialiste
- les maladies psychiques occasionnent des **coûts élevés** (CHF 7 milliards)

➤ **La santé psychique est un enjeu majeur de la politique sanitaire**

Options stratégiques 2023-2030 : fondements



© OFSP

- Politique de santé 2020-2030 du Conseil fédéral
 - Plan d'action 2030 de l'OMS
 - Continuité des options stratégiques 2015-2022 du CNP
 - Le CNP ne peut se concevoir que comme un partenaire de multiples acteurs
- **Selon loi sur le CNP (2008), le Grand Conseil est appelé à valider les options stratégiques du CNP**

Vincent Huguenin-Dumittan

Chef du Service cantonal de la santé publique

Axes développés par le Canton (1/2)

1. Promotion de la santé psychique :

- Sensibilisation, déstigmatisation et prévention
- Transmission des connaissances
- Mise en réseau des nombreux acteurs concernés
 - **Programme d'action cantonal (PAC) pour la santé mentale**
Formation des professionnel-le-s : sages-femmes, infirmières petite enfance, crèches, social, éducation, etc.
 - Information/sensibilisation : site Santépsy.ch et autres campagnes
 - Offres de soutien-entraide: pour futurs ou jeunes parents (Croix-Rouge NE/ RECIF/ Femmes-HommesTische / Info-Entraide Neuchâtel) – pour seniors (Pro Senectute / Reliâges)
 - Prévention du suicide : ateliers Stop Suicide (élèves de 11^{ème}) – formation des professionnel-le-s (santé, social, éducation, etc.)
 - Groupes-cibles avec difficultés spécifiques : enfants de parents en souffrance psychique – jeunes LGBTIQ+

Axes développés par le Canton (2/2)

2. Recentrer les missions de la psychiatrie et sortir de la dimension « asile » :

- Retour de la psychiatrie dans la communauté
- Intensification du travail de réseau et de liaison

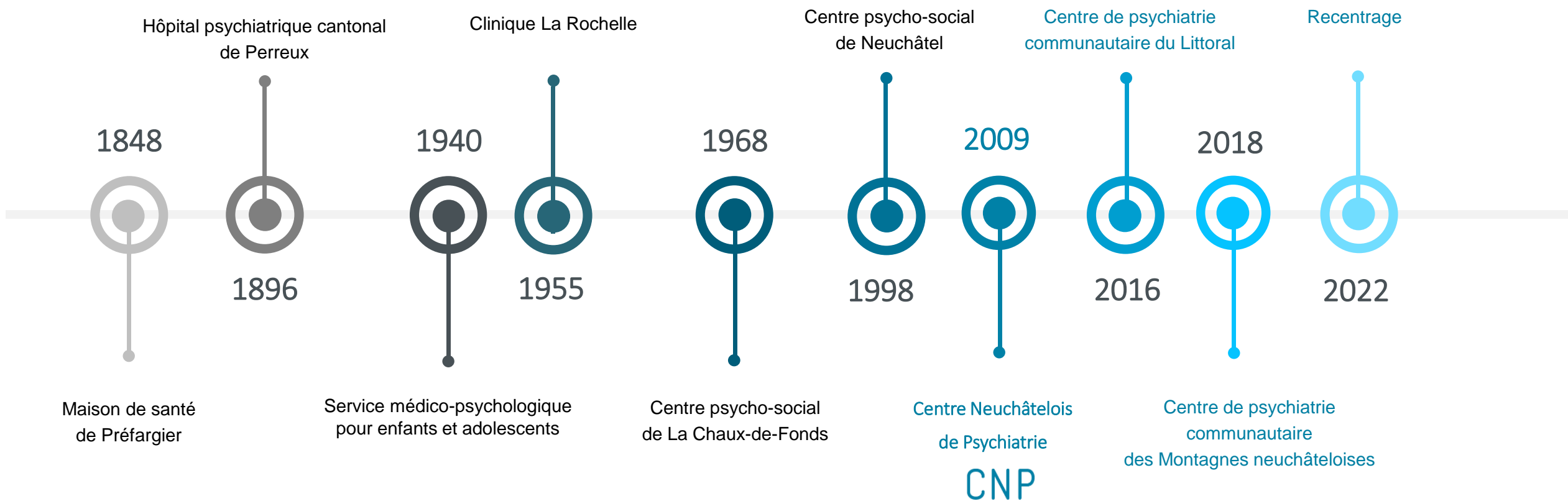
3. Orientations stratégiques globales et articulées avec les politiques de santé publique :

- Prise en compte du secteur ambulatoire et hospitalier
- Intégration de la relation entre santé mentale et environnement

Jean-Pierre Brügger

Président du Conseil d'administration du Centre neuchâtelois de psychiatrie

Historique





L'architecture **soigne**

Vision précurseuse de M. de Meuron en 1848



2009-2012

Orientations stratégiques successives

Création d'une vision cantonale pour la santé mentale



2012-2015

De la vision asilaire à la psychiatrie communautaire



2015-2022

Renforcement de l'ambulatoire et recentrage sur le cœur de la mission



2023-2030

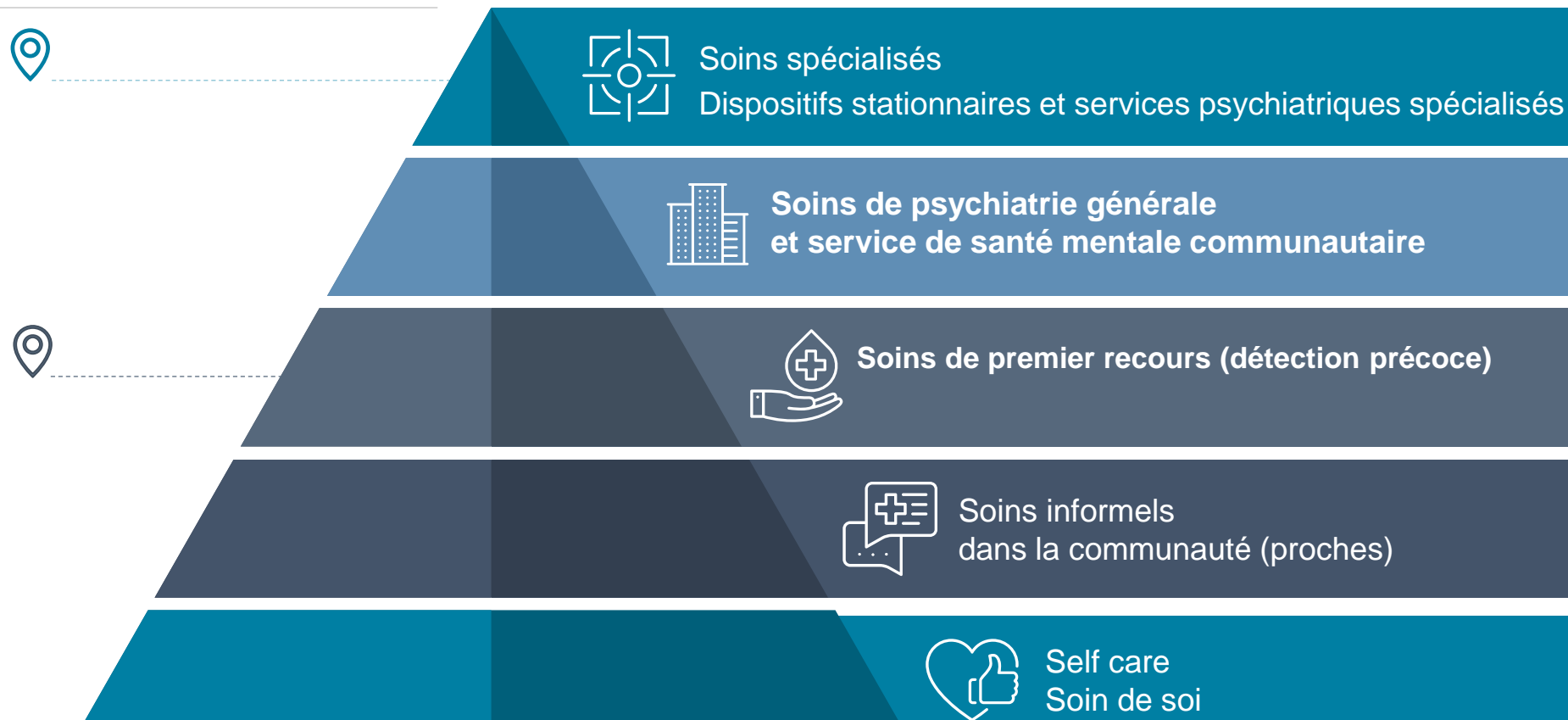
Développement des soins de proximité avec les partenaires du réseau et modernisation des infrastructures

Raffaella Diana

Directrice générale du Centre neuchâtelois de psychiatrie

Options stratégiques 2023-2030

Positionnement stratégique



Options stratégiques (1/2)

Programmes spécifiques pour le traitement des troubles complexes	Troubles du comportement alimentaire, prise en charge ambulatoire & partenariat Centre vaudois Anorexie boulimie (abC) Addictions Troubles du spectre de l'autisme, développement d'un concept de prise en charge commune Troubles anxieux, renforcement du programme Troubles dépressifs, soutien du réseau de soins primaires et intervention spécialisée
Centre d'expertise	Obtenir la reconnaissance de l'ISFM pour la formation continue
Hôpital	Création d'une unité mixte somato-psychiatrique à RHNe et intégration de la pédopsychiatrie hospitalière au CNP
Alternatives à l'hospitalisation	Équipes mobiles Accompagnement socio-thérapeutique à domicile Hospitalisation à domicile Hôpitaux de jour (enfants et adolescent-e-s), nouvelle création

Options stratégiques (2/2)

Soutien au réseau socio-sanitaire et partenariats

Cabinets de groupe : soins collaboratifs avec la médecine de premier recours
Institutions sociales d'hébergement, EMS et institutions d'éducation spécialisées : activités de liaison, supervision et formation aux institutions
Soins somatiques : activités de liaison (RHNe, NOMAD)

Populations vulnérables

Population précarisée, renforcement des collaborations avec les acteurs de la chaîne pénale et socio-sanitaire, création d'une plateforme stratégique
Mesures thérapeutiques institutionnelles
Migrant-e-s, développement des compétences en psychiatrie transculturelle, interprétariat, soins communautaires

Prévention

Proches aidant-e-s et familles : soutien via un programme d'intervention précoce & éducation thérapeutique
Public non spécialiste : création de formations & conférences ouvertes au public

Modernisation des infrastructures



Dignité & qualité de soin

- Architecture = outil de soins en psychiatrie
- Installations hospitalières vétustes et non conformes aux droits humains
- Besoins de développer les infrastructures ambulatoires pour répondre aux besoins croissants de la population



Environnement énergie et sécurité

- Anciens bâtiments, énergivores non conformes aux normes de durabilité énergétiques et environnementales
- Failles structurelles importantes
- Risques pour la sécurité des patient-e-s et du personnel
- Secteurs en fin de vie d'ici 2-5 ans

Laurent Kurth

Conseiller d'État et chef du Département des finances et de la santé

Position du Conseil d'État

Le Conseil d'État recommande au Grand Conseil d'approuver :

- ✓ **les options stratégiques** du CNP, telles qu'il les a amendées et validées
 - ✓ **le financement extraordinaire 2024 – 2026** pour le développement des prestations ambulatoires (CHF 3.17 mios au total)
 - ✓ **le financement des étude préalables** pour la modernisation des infrastructures immobilières (CHF 3.6 mios)
- ✓ *Prolongation de la durée d'un cautionnement accordé en 2017*

Options stratégiques (1/2): Options approuvées avec des réserves

Programmes spécifiques pour le traitement des troubles complexes	<p>Troubles du comportement alimentaire (TCA), prise en charge ambulatoire & partenariat Centre vaudois Anorexie boulimie (abC) Addictions</p> <p>Troubles du spectre de l'autisme (TSA), développement d'un concept de prise en charge commune</p>	<ul style="list-style-type: none">- TCA: demande la conclusion d'une convention formelle avec le Centre abC. Centre deviendra supra-cantonal pour les hospitalisation des cas les plus sévères.- TSA: Évaluation attendue d'ici à début 2024 de la variante à retenir en matière de flux des financements de la Confédération pour la partie médicale des prestations IPI réalisées par les Perce-Neige
Hôpital	<p>Création d'une unité mixte somato-psychiatrique à RHNe et intégration de la pédopsychiatrie hospitalière au CNP</p>	<ul style="list-style-type: none">- Évaluation financière à effectuer, décisions à prendre dans le cadre de la prochaine planification hospitalière et clarification des questions architecturales et des infrastructures nécessaires.
Alternatives à l'hospitalisation	<p>Accompagnement socio-thérapeutique à domicile</p>	<ul style="list-style-type: none">- Modalités de financement à réexaminer suite aux résultats du mandat d'étude commandé par le SCSP.

Options stratégiques (2/2): Options approuvées avec des réserves

Alternatives à l'hospitalisation	Hospitalisation à domicile Hôpitaux de jour (enfants et adolescent-e-s), nouvelle création	<ul style="list-style-type: none">- Hospitalisation à domicile: Études à mener sur la définition de la prestation et de son financement. Demande de tenir compte de la charge/des besoins des proches aidants dans le développement de celle-ci.- Hôpitaux de jour enfants/adolescents: Estimation des impacts financiers nécessaire pour anticiper les besoins de financement étatique; Hôpital de jour enfant: accord de principe du CE. Demande préciser le concept du projet.
Populations vulnérables	Mesures thérapeutiques institutionnelles	<ul style="list-style-type: none">- Le CNP participe à la mise en place de solutions de prise en charge psychiatrique des personnes privées de libertés selon l'option choisie par le Conseil d'État. Un mandat est donné d'examiner les trois options suivantes, sous l'égide du Conseil d'État et avec les acteurs concernés :<ol style="list-style-type: none">1. Structure psychiatrique sécurisée sans vocation concordataire (option 1 limitée à la réponse aux besoins neuchâtelois)2. Secteur psychiatrique au sein d'un établissement pénitentiaire3. Accroissement du recours aux structures concordataires d'autres cantons.
Prévention	Proches aidant-e-s et familles : soutien via un programme d'intervention précoce & éducation thérapeutique	<ul style="list-style-type: none">- Demande de la prise en compte de la parentalité des patient-e-s ayant des enfants mineurs et soutien de leur rôle de parent tout au long du parcours de soins

Conclusions

Le Conseil d'État est convaincu que :

- ✓ ces options stratégiques permettront au CNP de poursuivre son évolution vers des **prises en charge de haute qualité, de proximité et respectueuses** des patient-e-s et de leurs proches
- ✓ c'est un **investissement nécessaire** pour la santé globale **des générations futures** face au vieillissement de la population et à l'augmentation des problématiques de **santé mentale des adolescent-e-s et des jeunes adultes**

Questions ?

Réponses !